

SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DU SPECTACLE

Préparation aux habilitations électriques - Personnel Electricien

Objectifs

Conformément aux dispositions prévues dans la norme NF C 18-510 de janvier 2012, obtenir les connaissances théoriques et pratiques pour la maîtrise et la mise en oeuvre sécurisée des installations électriques fixes et provisoires dans le spectacle vivant.

Préparation aux habilitations électriques.

A l'issue de ce stage, vous serez capable de :

- Mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NF C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur des installations et équipements électriques.
- Adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propre à son établissement.

Public concerné

Cette formation s'adresse aux techniciens, régisseurs et à toute personne intervenant sur des installations électriques basse tension.

Personnel electricien ou assimilé chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des installations et équipements électriques.

Prérequis

Diplôme en électricité ou expérience significative dans le domaine de l'électricité.

Effectif

8 participants

Durée

28 heures / 4 jours

Moyens Pédagogiques

Alternance de théorie et de pratique. L'approche pédagogique utilisée est une approche résolument participative, interactive et coopérative. Les stagiaires sont mis en situation de réflexion et d'action sur leurs propres pratiques

Modalités d'évaluation des résultats

- Évaluation théorique et pratique réalisées à l'issue de chaque module.
(QCM et mise en situation pratique)

Contenu de formation

Module Tronc Commun TC2 (14 heures)

Enseignement théorique (11h)

- Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- Les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Le principe d'une habilitation.
- La définition des symboles d'habilitation.
- Les rôles de chacun.
- Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit et préciser le déroulement des opérations de Vérification d'Absence de Tension (VAT).
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Enseignement pratique (3h)

- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
- Identifier les limites et les zones d'environnement.
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
- Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
- Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.
- identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Assurer la surveillance électrique de l'opération.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

Module Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (6 heures) (B2, B2V, B2V Essai)

Enseignement théorique (4h)

- Les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
 - Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
 - Les prescriptions d'exécution des travaux.
 - Les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
 - Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension ainsi que les autres documents associés
 - Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
 - Les mesures de prévention à observer lors d'un travail.
 - Les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V essai).

Enseignement pratique (2h)

- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation.
- Rendre compte de son activité.
- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail. (pour B2 et B2V).
- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT - zone 4 - (pour B2V).
- Respecter la zone de travail.
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour les chargés de travaux).
- Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation.
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux.
- Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.
- Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Effectuer la deuxième étape de consignation.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais.